

## **Salle de réflexion / Trainingsraum – Methode pour les élèves de 7<sup>e</sup> à 3<sup>e</sup>**

Les élèves de 2e et 1ère peuvent être envoyés à la salle de réflexion moyennant appel préalable au 228214-290 et chargé d'une occupation intelligente!

### **Historique**

Dans le cadre du projet d'établissement 2009-2012 une structure d'accueil pour élèves dérangeant la classe a été créé, cette structure est connu sous le nom "Aquarium" à cause des parois en verre. D'une finalité purement punitive nous sommes passés à une méthode réflexive avec la "Trainingsraum-Methode".

### **Fonctionnement**

Dans toutes les salles les règles que le LRSL s'est donné en collaboration avec les professeurs sont affichées.

Si un élève dérange le cours, la méthode de madame Bründel prévoit que le professeur interpelle l'élève et lui pose les questions suivantes:

1. Qu'est-ce tu fais?
2. Quelle règle ne respectes-tu pas?
3. Quelle décision prends-tu en tant qu'élève responsable: est-ce que tu restes (en respectant les règles) ou est-ce que tu te décides de passer en salle de réflexion?

Il est sousentendu qu'au prochain dérangement l'élève a pris sa décision et il doit aller à la salle de réflexion.

Dans ce cas, le professeur lui remet la fiche de renseignement, disponible sur intranet, sur laquelle il a coché ou expliqué ce qui c'est passé en salle de classe. Sans fiche la personne responsable de la salle de réflexion est en droit de vous renvoyer le candidat!

A la salle de réflexion, l'élève a le temps de réfléchir à son comportement avant de passer à l'entretien avec le responsable de la salle. Dans cet entretien il s'agit de faire comprendre à l'élève qu'il est seul responsable de ses actes, qu'il est donc le seul capable de changer de comportement et aussi le seul responsable de toutes les conséquences qu'ils entraînent.

Après il établit un plan d'action expliquant comment il évitera au futur pareil comportement.

L'original du plan est à remettre au titulaire, une copie sera archivée avec la fiche de renseignement dans un classeur organisé par niveau de classe.

Un élève qui passe en fin de cours à la structure attendra l'arrivée du responsable suivant et sera traité par celui-ci.

Si l'élève rate un devoir en classe, il le rattrapera le lundi suivant.

Après son troisième passage à la salle de réflexion, l'élève y restera jusqu'à ce que ses parents soient passés pour un entretien avec un responsable de la salle de réflexion (nous convoquerons les parents).

Après son cinquième passage, des mesures éducatives seront prises par la direction (1 à 2 jours à la bibliothèque, avec travaux remis par ses professeurs) et pauses déphasées avec le rythme scolaire.

La liste des passages est remise régulièrement à la direction et affichée à la structure d'accueil.

Les fiches de renseignements, le plan du fonctionnement de la salle de réflexion etc. sont disponibles sur intranet.

Mariette Wildgen  
Directrice-Adjointe